

Loi handicap : 20 ans après, le Sénat met en avant le travail des collectivités



Les auditions sur le rôle des collectivités pour mettre en œuvre la loi de 2005 n'ont pas attiré beaucoup de sénateurs. -
© Noël Bouttier

À l'approche de l'anniversaire de la loi de 2005 sur le handicap, le Sénat a proposé un focus sur les bonnes pratiques mises en place par les collectivités. Diverses communes ont témoigné de leurs initiatives. Mais le volontarisme local ne suffit pas à rendre effectives l'ensemble des promesses législatives.

À quelques jours de la célébration des vingt ans de la loi handicap du 11 février 2005, le Sénat entend montrer l'engagement des élus locaux en faveur de l'intégration des personnes handicapées. Voilà pourquoi la Haute assemblée a organisé plusieurs auditions sur l'école inclusive et sur l'engagement des élus locaux.

Peu de sénateurs présents

Ce dernier exercice, le 16 janvier, a permis de découvrir des réalisations intéressantes, mais difficile de savoir si celles-ci sont la partie immergée d'un iceberg ou des démarches isolées. Et puis comment ne pas s'interroger sur le faible nombre de parlementaires (une dizaine environ) qui ont participé à cette matinée d'échanges. Le Sénat comprend 348 parlementaires...

Adjointe au maire d'Évreux, Francine Maragliano a des projets plein la tête. « *En 2014, la ville était avant-dernière dans le classement national établi par l'APF sur l'accessibilité aux personnes handicapées. Le terme accessibilité faisait peur* », se souvient-elle. Pour construire des actions au niveau de la préfecture de l'Eure, elle s'est appuyée sur « *le militantisme des associations et sur la parole des familles* ».

80 % de handicaps invisibles

Un gros travail a été conduit pour rendre la ville plus agréable pour tous, pas simplement pour les personnes handicapées. Elle insiste sur la nécessité de lutter contre les représentations erronées du handicap. « *Qui sait que 80 % des personnes handicapées ont un handicap invisible ?* » À cet effet, un panneau nouveau a été placé près des stationnements réservés aux personnes handicapées : « *Soyons vigilants : 80 % des handicaps sont invisibles* ». Une démarche récompensée par la Commission européenne.

Souvent, raconte-t-elle, des citoyens ne comprennent pas pourquoi des personnes bénéficient de ces places sans être en fauteuil. Voilà pourquoi la fondatrice de l'Agence nationale des élus du handicap et de l'accessibilité a lancé à Évreux un concours de design pour repenser le pictogramme afin que le handicap ne soit plus associé simplement au fauteuil.

L'autisme entre dans la ville

Dans le Loir-et-Cher, la petite ville de Naveil (2 500 habitants) a mis le paquet sur l'intégration des personnes autistes (un IME spécialisé est présent sur place). Cela a commencé par la création d'une « *classe bleue* » en maternelle, accueillant des enfants autistes. « *Nous avons réuni tous les parents d'élèves pour un temps d'échange autour des questions qu'ils se posaient. Des psychologues ont également été présents dans les classes pour parler avec les enfants* », raconte Magali Marty-Royer.

Plus récemment, une classe « arc-en-ciel » a été créée en élémentaire, mêlant des handicaps différents. La journée de l'autisme, baptisée « *journée bleue* » est célébrée dans cette commune afin de récolter des fonds, notamment pour ces deux classes. La commune

va plus loin en intégrant progressivement deux apprentis autistes, aux jardins et à la restauration scolaire. L'Apajh a décerné en 2024 un **trophée à Naveil**.

La commune de Caluire-et-Cuire, près de Lyon, a mené, de son côté, un important travail pour associer les personnes handicapées et les aidants à la définition d'un plan d'action. Des projets ont été menés sur le plan civique. « *Lors des scrutins de 2022, les personnes handicapées ont pu tenir les bureaux de vote* », raconte Laurent Michon, adjoint au maire.

Notre-Dame de l'accessibilité

Mais ces réussites, ici ou là, ne sauraient cacher de profondes interrogations sur la mise en œuvre effective de la loi de 2005. Le président du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a rappelé les attentes de toutes les parties prenantes : « *S'assurer que les personnes handicapées accèdent partout à l'ensemble de leurs droits* ».

Sur l'axe de l'accessibilité, Jérémie Boroy estime que « *nous sommes encore très loin des objectifs de 2005* ». Sur le modèle de la mobilisation autour de la reconstruction sur cinq ans de Notre-Dame, il appelle les pouvoirs publics à engager un « *Notre-Dame de l'accessibilité* ».

Obstacles à l'accessibilité

Sur ce plan, la vice-présidente d'Auvergne-Rhône-Alpes, Sandrine Chaix, énumère les blocages : « *Le Covid nous a freinés. Les professionnels du bâtiment ne sont pas toujours formés à l'accessibilité. Et puis, les appels d'offres sont particulièrement complexes à mettre en place* ». Elle reconnaît qu'il faut souvent se battre pour faire avancer les dossiers « handicap ». Cette question n'est pas encore prioritaire pour nombre d'élus.

Représentante de l'Association des maires de France (AMF), la première magistrate de Quimper, Isabelle Assih, rappelle que les collectivités locales sont plus vertueuses en matière d'emplois que l'État avec un taux d'agents handicapés de 6,8 % (et même 11 % dans la préfecture finistérienne). Un forum de l'emploi des personnes handicapées dans les collectivités a été organisé à Quimper.

Pragmatisme et moyens financiers

Dans l'assemblée, la sénatrice Pascale Gruny rappelle que « *Chirac et Montchamp voulaient aller plus loin par rapport à la loi de 2005. Ils ont été bloqués par les problèmes de fric.* ». Selon cette parlementaire de l'Aisne, « *aucun élu ne néglige cette question du handicap.* »

Avec son expérience locale, elle raconte que « *les écoles sont assaillies de demandes d'AESH*,

mais sans en trouver ». Énumérant les difficultés, notamment sur l'école inclusive, Pascale Gruny conclut : « *Il faut du pragmatisme, de la confiance et des moyens financiers* ».

Le Sénat organise un colloque le 11 février pour faire le bilan de la loi de 2005.

À lire également :

- Anniversaire de la loi de 2005 : des promesses encore à concrétiser
- Comment lutter contre l'exclusion numérique des personnes en situation de handicap ?
- Accessibilité : « Des sanctions s'imposent », défend APF France handicap

 **Noël BOUTTIER**

SOURCES

Vidéo des tables rondes